

COMMUNIQUE DE PRESSE

RAPPORT PARIS EUROPLACE : « FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'ECONOMIE FRANCAISE : POUR UN RETOUR VERS UNE CROISSANCE DURABLE »

PARIS EUROPLACE APPELLE UNE ACTION URGENTE DES POUVOIRS PUBLICS POUR RELANCER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Paris, le 8 février 2013

Paris EUROPLACE présente ce jour son rapport : « Financement des Entreprises et de l'Economie Française : pour un retour vers une croissance durable », fruit d'une réflexion collective, qui a mobilisé l'ensemble des acteurs de la Place de Paris. Ce rapport analyse les caractéristiques du système de financement de l'économie française, les déséquilibres prévisibles et les adaptations indispensables et urgentes pour pourvoir aux besoins de financement des entreprises et notamment des PME.

Dans sa forme actuelle, le financement de l'économie française se caractérise par :

- **des liens structurellement forts entre entreprises, investisseurs et banques** : à la différence des économies anglo-saxonnes, la France se distingue par une cohérence d'ensemble entre les investisseurs institutionnels, les banques universelles, qui jouent un rôle central, et les entreprises, y compris les PME et ETI.
- **une épargne insuffisamment orientée vers le financement des entreprises** : alors que la France dispose d'un taux d'épargne des ménages élevé (16,4%), le taux des placements financiers est faible et a décliné entre 2011 et 2012 de 9 à 5,2%. Les produits d'épargne liquide et non risqués totalisent 26% de l'épargne financière brute. L'épargne abondante en France alimente trop faiblement le système productif, alors que la disponibilité de capitaux est un élément de compétitivité indispensable pour les entreprises.
- **les banques sont la principale source de financement des entreprises françaises** : le financement des entreprises françaises est couvert aujourd'hui encore à 76% par du crédit bancaire et à 22% par des financements de marché, un niveau bien supérieur à celui observé dans les autres pays anglo-saxons.
- **une présence déjà forte des investisseurs internationaux** : au 1^{er} semestre 2012, ceux-ci détiennent plus de 60% de la dette publique française, proportion qui a triplé en 15 ans. Fin 2011, 43% de l'encours du CAC40 est détenu par des non-résidents et le besoin de financement extérieur de la France continue à croître. Il est estimé, aujourd'hui, à 4% du PIB et est aggravé par le poids de la dépense publique, qui culmine à 56% du PIB.

La France est, aujourd'hui, confrontée à un risque de fragilisation du système de financement des entreprises, particulièrement des PME et ETI, du fait :

- **de la réduction progressive des financements bancaires** : si la baisse de la part de financement bancaire dans l'économie est engagée, le nouvel équilibre pourrait s'orienter assez rapidement vers 60% de financement bancaire (contre 76% actuellement), pour 40% de financements de marché. Bâle III devrait renchérir le coût du crédit bancaire de 100 à 200 points de base, étalé sur plusieurs années. Au même moment, avec Solvabilité II, des contraintes nouvelles vont imposer aux investisseurs institutionnels français (assurance-vie, industrie de la gestion, capital-investissement) de réduire leur investissements longs, notamment en actions d'entreprises. Ce sont les PME et ETI qui vont être les plus fragilisées.
- **or, les besoins de financement sont croissants** : en 2012, 80 milliards d'euros, soit 8% de la valeur ajoutée française, seront nécessaires pour financer les entreprises françaises. Et les besoins en fonds

propres des PME/ETI, en forte croissance, sont estimés à 20 milliards d'euros par an, à l'horizon 2020. Si aucune disposition n'est prise, les entreprises françaises devront se tourner vers des financements externes, dans des proportions qui n'ont plus été observées depuis près de 20 ans.

- Une action vigoureuse des pouvoirs publics s'impose pour accompagner cette mutation.

L'objectif est de préserver l'indispensable cohérence des initiatives à prendre pour financer les entreprises, en mobilisant l'épargne et l'investissement, tout en préservant les avantages des processus d'intermédiation financière entre le crédit et les marchés.

Le rapport propose trois axes d'actions prioritaires :

- favoriser l'orientation de l'épargne vers le financement long terme des entreprises :

- promouvoir l'épargne investie en actions cotées et non cotées : simplifier la fiscalité des plus-values, abaisser le montant du forfait social pour l'épargne salariale investie en actions ;

- allouer davantage d'épargne au financement des entreprises : stabiliser et consolider le cadre de l'assurance vie, privilégier les contrats en unités de comptes investis en actions ;

- moderniser le PEA : instituer l'éligibilité des obligations d'entreprises et fonds diversifiés, lancer une réflexion sur la mise en place d'un PEA PME doté d'un avantage fiscal à l'entrée ;

- réfléchir à la mise en place d'un fonds de financement des PME/ETI (FFEF), complémentaire de la BPI ;

- stimuler les autres supports d'épargne longue : examiner l'éligibilité des prêts à l'actif des fonds, travailler à la mise en place d'OPCVM de long terme ; élargir la pratique des dispositifs de retraite collectifs, notamment PERCO et régimes art. 83.

- renforcer la situation financière des entreprises, notamment des PME :

- créer une instance de coordination afin de mieux tirer parti des dispositifs de financement publics et privés existants ;

- conforter le maintien de conditions compétitives pour les crédits bancaires (covered bonds, fonds de garantie des prêts mezzanines) ;

- faciliter l'accès aux financements obligataires des PME et ETI, ainsi que l'accès des particuliers à ce marché.

- consolider le rôle des acteurs financiers :

- préserver les atouts reconnus du modèle français de Banque Universelle et conforter les forces du « buy-side », assurance-vie et gestion d'actifs ;

- renforcer la filière finance de marchés ;

- développer la titrisation.

« La France est confrontée à un risque de fragilisation du financement de son économie, des grandes entreprises et surtout des PME. Cette situation est la conséquence de la baisse de compétitivité et des marges des entreprises, notamment des PME, et d'une réglementation de l'épargne qui décourage l'investissement en fonds propres et en ressources longues des entreprises. Une action urgente et déterminée s'impose de la part des pouvoirs publics, si l'on veut éviter un déficit de financements stables des forces productives de l'économie, permettre aux entreprises d'accéder plus largement aux marchés, et ne pas accroître le risque d'une perte de notre souveraineté économique.

Nous comptons saisir les Autorités publiques et, notamment, M. Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des Finances, pour lui faire part de l'inquiétude de la place de Paris et demander une action urgente des pouvoirs publics pour relancer le financement de l'économie française et améliorer la compétitivité de la place financière de Paris. » déclare Gérard MESTRALLET, Président de Paris EUROPLACE, PDG de GDF Suez.

* * *